

Bulletin d'adhésion 2025-2026



**AMICALE LAÏQUE
LA TURBALLE**
4 rue Jules Ferry
44420 LA TURBALLE
07.68.31.65.75

www.amicale-laturballe.fr

NOM : Prénom :

Né(e) le : Tél portable :

Adresse :

Courriel :
(en lettres majuscules)

Personne à prévenir (en cas de besoin) / parents pour les mineurs :

Courriel : Tel :

L'Amicale Laïque de La Turballe est une association à but non lucratif (loi de 1901) affiliée à la Ligue de l'Enseignement (reconnue d'utilité publique) via sa Fédération départementale (FAL 44). Sa raison d'être, depuis sa création en 1946, est le **soutien moral et financier aux écoles publiques de La Turballe**.

Elle organise des **activités pour ses adhérents (cf liste 25/26)**. Les valeurs de la Laïcité sont rappelées sur le site de la fédération :

→ www.laligue44.org.

L'adhésion à l'Amicale Laïque vaut acceptation de ces principes.

Ses ressources sont les **cotisations** des adhérents, les **dons**, les **subventions** et le **produit** des activités qu'elle organise. Reconnue **«organisme d'intérêt général»** depuis juillet 2014, les dons sont éligibles à une **réduction d'impôt** dont le taux et les limites sont fixés par la législation en vigueur.

Les adhésions de soutien (sans activité) et les dons de mécénat (des particuliers et des entreprises) sont **intégralement pris en compte pour le calcul de la réduction d'impôts**

COTISATION ANNUELLE 25/26 (valable de sept 2025 à aout 2026) :

Cette cotisation ouvre droit à la **participation à toutes les activités**. Elle assure les bénévoles lors des activités et manifestations organisées par l'association. Elle **inclut** l'adhésion à la Fédération des Amicales Laïques (**FAL 44**), une assurance individuelle **SMALC**, ainsi que la licence UFOLEP R2 pour le volley (fournir un certificat médical récent obligatoire lors de la première inscription, à renouveler tous les 3 ans).

Cotisation de base adulte 25/26 = 50,00 € / Jeunes -21 ans au 31/12/2025 = 20,00 € (sauf Volley → 50,00 €)

Cochez les activités choisies.		<input type="radio"/> Fil et aiguilles		<input type="radio"/> Échecs-Jeux de société		<input type="radio"/> Informatique		<input type="radio"/> Volley-ball (licence UFOLEP R2 incluse)		<input type="radio"/> Billard français			La réduction d'impôt (*) est égale à 66% du don effectué : Soit 20,00 € de réduction d'impôt pour un don de 30,00 € Coût réel = 10,00 €
Cotisation & don	de base	Solidaire 1	Solidaire 2	Solidaire 1	Solidaire 2	Solidaire 1	Solidaire 2	Solidaire 1	Solidaire 2	Autre montant de don			
Je verse →	50,00 €	80,00 €	100,00 €	90,00 €	110,00 €	140,00 €	170,00 € € € € €		
soit un don de	xxx	30,00 €	50,00 €	40,00 €	60,00 €	90,00 €	120,00 € € € € €		
Réduction d'impôts (*)	xxx	-20,00 €	-33,33 €	-26,66 €	-40,00 €	-60,00 €	-80,00 € € € € €		
Coût final →	50,00 €	60,00 €	66,67 €	63,34 €	70,00 €	80,00 €	90,00 € € € € €		

Le DON est un geste de solidarité qui permet de maintenir un **taux de cotisation accessible à tous**, en particulier, à **ceux qui ne sont pas imposables**.

	<input type="radio"/> Je certifie être non imposable pour l'année 2024 → Cotisation de base de 50,00 €	Accès à toutes les activités
	<input type="radio"/> Jeunes - 21 ans au 31/12/2025 → Cotisation unique de 20,00 € (sauf Volley → 50,00 €)	

(*) Un certificat fiscal vous sera adressé début 2026 pour la déclaration de revenus au titre de l'année 2025.

Règlement en plusieurs fois possible : Merci de faire 2 (ou 3) chèques en précisant au dos la date d'encaissement souhaitée.

A noter : Pour bénéficier de la réduction d'impôts en 2026, les chèques doivent être encaissés en 2025.

<input type="radio"/> Adhésion de soutien (sans activité) en aide aux écoles publiques J. Verne La Turballe Montant du don = € Montant libre intégralement pris en compte pour la réduction d'impôts.	<input type="radio"/> Chèque(s) <input type="radio"/> Espèces Montant = € Chèque(s) à l'ordre de « Amicale Laïque LA TURBALLE » Signature Fait à LA TURBALLE Le : / /
--	---

Fiche à remettre **avec le règlement** aux responsables d'activités ou à déposer dans la boîte aux lettres 4 rue Jules Ferry
ou lors d'une permanence entre 17h et 19h : → **Mardi 9 sept - Jeudi 11 sept - Mardi 16 sept - Jeudi 18 sept** (sous réserves)
Samedi 13 sept 10-12h